



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12\_QUE\_001

Déposé le : 04 09 2012

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

**Contrôle des conditions de détention des animaux sauvages par les cirques, quelles actions seront entreprises par le service du vétérinaire cantonal ?**

Texte déposé

Suite à mon intervention le 28 août 2012 concernant deux pétitions sur la détention d'animaux sauvages par les cirques, je souhaiterais savoir si le service du vétérinaire cantonal compte effectuer un contrôle des cirques qui vont venir s'établir sur le canton pour la saison 2012-2013 ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Hurni Véronique

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :